

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BÈGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 0471-23

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

SG

Objet : Délégation de fonctions

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L132-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

Vu la circulaire NOR : INTK0800169C du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu l'arrêté n° 0582-20 du 23 juillet 2020 désignant les représentants de la Ville au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 lors de l'élection du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - L'arrêté n° 0582-20 du 07 juin 2018 concernant la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) est abrogé.

ARTICLE 2 - Sont désignés pour représenter la Ville au sein du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) de la commune de Bègles** :

- Madame Fabienne CABRERA, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement durable des espaces publics et à la ville apaisée
- Madame Amélie COHEN-LANGLAIS, Adjointe au Maire, déléguée aux solidarités et à l'habitat
- Madame Christelle BAUDRAIS, Adjointe au Maire, déléguée à la cohésion sociale
- Monsieur Vincent BOIVINET, Adjoint au Maire, délégué à l'éducation et aux quartiers du secteur Sud-Est
- Monsieur Pascal LABADIE, Conseiller municipal, délégué à la tranquillité publique et au conseil municipal des jeunes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20231215-SGAM20231219-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

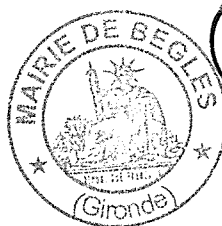
Publication : 19/12/2023

- Madame Catherine CAMI, Adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance, à l'enfance, à la parentalité, et aux quartiers du secteur Sud-Ouest
- Madame Bénédicte JAMET DIEZ, Adjointe au Maire, déléguée à la vie sportive, à la jeunesse, et aux quartiers du secteur Nord-Ouest
- Monsieur Xavier FEDOU, Adjoint au Maire, délégué au patrimoine, à l'urbanisme de proximité et aux quartiers du secteur Nord-Est
- Monsieur Nabil ENNAJHI, Conseiller municipal, délégué à l'Enfance, Jeunesse et Musique en ville

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au Préfet de la Gironde.

ARTICLE 4 - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Bègles, le 15 décembre 2023



Clément ROSSIGNOL PUECH

Le Maire,
Vice-Président de Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20231215-SGAM20231219-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023